

Avant-propos

L'expérience récente a montré — à l'occasion des crises financières, en particulier — combien il importe de détecter au plus tôt les sources de vulnérabilité afin de prendre en temps utile les mesures correctrices nécessaires. L'action du FMI dans ce domaine vise, entre autres, à améliorer la disponibilité des données clés. Pour y parvenir, le FMI a engagé une série d'initiatives comprenant en particulier la préparation par le Département des statistiques de manuels décrivant les méthodologies d'établissement des statistiques économiques et financières. J'ai grand plaisir à présenter ici la seconde édition du *Manuel de statistiques de finances publiques*, qui s'ajoute aux autres ouvrages préparés par ce département, à savoir le *Manuel de la balance des paiements*, le *Manuel de statistiques monétaires et financières* et le *Manuel des comptes nationaux trimestriels*. Comme eux, ce manuel est harmonisé avec le *Système des comptes nationaux 1993*.

Le présent manuel marque une avancée majeure dans la normalisation des méthodes d'établissement et de présentation des statistiques de finances publiques, dans le cadre d'un effort international visant à affiner la comptabilité publique et à améliorer la transparence des opérations des administrations publiques. Ces statistiques sont essentielles pour l'analyse fiscale et budgétaire et jouent un rôle primordial dans la formulation de programmes financiers cohérents et leur suivi, ainsi que dans la surveillance des politiques économiques. Il convient de noter que ce manuel introduit les notions de comptabilisation sur la base des droits constatés et les comptes de patrimoine, et s'applique à couvrir la totalité des activités économiques et financières des administrations publiques. Bien que quelques pays seulement soient en mesure à l'heure actuelle d'appliquer les normes énoncées dans ce manuel, leur nombre augmente régulièrement, et j'ai bon espoir de voir cette tendance se poursuivre. J'encourage dès à présent tous ceux qui établissent ou utilisent des statistiques de finances publiques à adopter ce manuel qui les aidera grandement dans leur travail, et j'invite vivement les pays membres à suivre les normes et règles qui y sont énoncées pour établir ces statistiques et les communiquer au FMI.

Ce manuel a été préparé par le Département des statistiques, en étroite collaboration avec les experts en statistiques financières des pays membres et d'autres organisations internationales. Je tiens à remercier ici tous ces spécialistes pour le précieux concours qu'ils nous ont apporté et l'esprit de coopération remarquable dont ils ont fait preuve.

Horst Köhler
Directeur général
Fonds monétaire international